



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du lundi 06 juillet 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

POUVOIR D'ACHAT ETUDIANTS - GEL DROITS D'INSCRIPTION RENTREE 2015

Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon ont reçu ce lundi 6 juillet 2015 les conclusions de la concertation pour l'élaboration d'un Plan national de vie étudiante. Formulées autour de quatre axes prioritaires, les 54 mesures proposées par la concertation permettent d'apporter des réponses utiles, efficaces, et attendues par les étudiants pour améliorer leur quotidien, favoriser leur réussite universitaire, et accompagner leur prise d'autonomie. Elles abordent la vie des étudiants dans l'ensemble de ses dimensions : démarches administratives, accès aux soins, engagements associatifs, accès au sport et à la culture, intégration des étudiants en situation de handicap, prise en compte de la situation des étudiants salariés... Lancée le 20 mai dernier par Najat Vallaud-Belkacem, cette concertation a rassemblé de très nombreux acteurs : étudiants, établissements, ministères, associations, collectivités. Les ministres ont remercié l'ensemble de ces acteurs pour leur contribution et leur travail d'une grande qualité. **Après instruction de ces recommandations, les ministres annonceront à la rentrée le Plan national de vie étudiante.** D'ores et déjà, les ministres ont confirmé l'ouverture à la rentrée prochaine du portail de vie étudiante pour simplifier les démarches. Les ministres se sont aussi engagés à avancer sur la mise en œuvre de la proposition de carte étudiante européenne, destinée à accompagner la mobilité étudiante et sur la reconnaissance de l'engagement étudiant. A l'occasion de la remise des conclusions de cette concertation, et alors que les étudiants débutent cette semaine leurs démarches d'inscription dans l'enseignement supérieur, **Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon ont annoncé leur décision de geler le montant des droits d'inscription pour les diplômes nationaux délivrés dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la prochaine rentrée universitaire.** Cette décision inédite représente un geste fort en faveur du pouvoir d'achat des étudiants non-boursiers. **Les droits d'inscription pour l'année universitaire 2015/2016 sont donc les suivants :** Diplômes nationaux relevant du cycle de licence : 184 € ; Diplômes nationaux relevant du cycle de master : 256 € ; Diplôme de doctorat : 391 € ; Diplôme d'ingénieur : 610 €. Les ministres ont rappelé la possibilité prévue pour les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle d'être exonérés du paiement des droits d'inscription sur décision du président de l'établissement, dans la limite des 10 % des étudiants inscrits (art. R 719-50 du code de l'éducation). Ils ont enfin rappelé aux étudiants la possibilité de payer en trois fois leur cotisation de sécurité sociale étudiante en même temps que les sommes dues pour les droits d'inscription. **Depuis 2012, le gouvernement agit pour les étudiants. Plus de 400 millions d'euros d'investissement pour les bourses étudiantes depuis 2012, et notamment la mise en place d'une réforme ambitieuse des bourses en 2013 et 2014 :** création de l'échelon « 0 bis » d'un montant annuel de 1 000 euros bénéficiant à 132 500 étudiants boursiers ; création de l'échelon « 7 » permettant la revalorisation de 15% (soit + de 800 euros par an) des bourses des 30 000 étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles ; création de 2 000 allocations nouvelles comprises entre 4 000 et 5 500 euros pour des étudiants en situation d'autonomie avérée (soit 8 000 aides versées indépendamment des revenus des parents). **Un plan de construction de plus de 40 000 logements étudiants à caractère social d'ici 2017. La création de la Caution locative étudiante pour les étudiants sans garant**

TERRITOIRES - PATRIMOINE

Le Président de la République a salué la décision du Comité du Patrimoine mondial, samedi 4 juillet, d'inscrire au Patrimoine mondial de l'UNESCO "Les Climats du vignoble de Bourgogne" ainsi que les "coteaux, maisons et caves de Champagne". Elle marque la reconnaissance internationale du patrimoine exceptionnel de ces régions et témoigne de la diversité et du dynamisme de nos territoires, qui sont la richesse de notre pays.

EDUCATION – RESULTATS CONCOURS PROFESSEURS DES ECOLES

Najat Vallaud-Belkacem s'est félicitée vendredi 3 juillet des résultats de la session 2015 du concours externe de professeur des écoles, qui viennent d'être publiés pour l'ensemble des académies. Ces résultats traduisent, cette année encore, le regain d'intérêt pour la fonction enseignante. **10 822 candidats ont été admis pour 11 122 postes ouverts.** Le différentiel de postes restés vacants, qui concerne l'académie de Créteil, devrait cette année être compensé sans difficulté grâce à l'organisation d'un concours supplémentaire de 500 postes dans cette académie (3 994 candidats admissibles). **Ces très bons résultats concernent donc dorénavant toutes les académies,** y compris celles qui étaient traditionnellement les moins attractives et où une réponse adaptée a été apportée. Par ailleurs, la constitution par les jurys de listes complémentaires permises par la qualité des concours (1 520 lauréats) devrait également permettre de

pourvoir les postes restés vacants les années précédentes. **Najat Vallaud-Belkacem se réjouit de ces chiffres dus à la hausse constante du nombre de candidats, à la grande qualité des candidats admissibles** (18 469 admissibles en 2015 contre 13 697 en 2014), ayant permis une plus forte sélectivité des admis. Ils traduisent une réelle attractivité du métier d'enseignant et confirment que la réalisation du plan ambitieux de recrutement et de création de 60000 postes sur 5 ans engagé par le Gouvernement est en bonne voie.

TRANSPORTS – TAXI/VTC

Bernard Cazeneuve, Alain Vidalies et Martine Pinville ont reçu vendredi 3 juillet Place Beauvau les fédérations représentatives des taxis. Les autres ministères concernés étaient également représentés. Un dialogue constructif s'est tenu et devra continuer de se développer avec tous les professionnels concernés autour de 4 axes d'action et de réflexion. **Après la suspension de l'application Uber pop annoncée vendredi 3 juillet, le Gouvernement restera très vigilant** quant au respect de la loi par l'ensemble des acteurs du secteur, en continuant de mobiliser tous les moyens déployés ces dernières semaines ; **Comme le prévoit la loi du 1^{er} octobre 2014, un rapport d'évaluation des nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires sera transmis au Parlement à la fin du mois de septembre**, afin d'établir un état des lieux précis du secteur du transport public particulier de personnes. Un observatoire de ce secteur sera également mis en place avant la fin de l'année ; **La modernisation de l'activité de taxi** ainsi que l'amélioration du service de mobilité attendue par les usagers doit se poursuivre. L'un des chantiers consiste en la création cet automne du registre de disponibilité des taxis (« Open Data ») ; **Les ministères chargés de l'économie et des transports engageront très rapidement une concertation** sur l'équilibre économique qui favorisera le développement du secteur, en réunissant l'ensemble des parties prenantes. Le Gouvernement reste entièrement mobilisé pour offrir aux professionnels du secteur une perspective d'avenir et aux clients la garantie de la qualité du service à laquelle ils aspirent légitimement.

LOGEMENT – PLAN HEBERGEMENT D'URGENCE

Afin de mettre fin à l'augmentation constante de l'hébergement d'urgence à l'hôtel, et offrir aux familles des solutions plus dignes et mieux adaptées à leurs besoins, Sylvia Pinel a engagé en février 2015 un [plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières](#). D'ici 2017, ce plan prévoit la création de 13 000 places en dispositifs alternatifs dont 9 000 en intermédiation locative, à l'image du dispositif [Solibail](#). Une solution moins coûteuse que le recours aux nuitées hôtelières : 6,65 euros par jour en moyenne en intermédiation locative, contre 17,08 euros par jour pour une nuit à l'hôtel. Garanti par l'État, ce dispositif offre la possibilité au propriétaire de louer son bien à une association agréée qui y loge une famille à revenus modestes. **Une démarche avantageuse pour le propriétaire à plusieurs titres : la sécurité :** l'association garantit le paiement des loyers dont le montant est fixé par rapport au prix du marché, et le propriétaire peut bénéficier d'avantages fiscaux allant de 30 à 70 % sur les revenus locatifs ; **la simplicité :** l'association gestionnaire prend en charge toutes les démarches administratives : choix du locataire, paiement des loyers et des charges et entretien du bien ; **la solidarité :** en louant son logement via Solibail, le propriétaire permet à une famille en difficulté de se loger dans des conditions dignes, avec un accompagnement social permettant de se reconstruire. **Le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité lance dès mardi 7 juillet une campagne d'information pour inciter les propriétaires à louer leur logement via Solibail.** Retrouvez le [kit de communication ici](#)

NUMERIQUE – NOMINATION AGENCE NUMERIQUE

Emmanuel Macron et Axelle Lemaire ont annoncé lundi 6 juillet la nomination d'Antoine Darodes à la direction de l'Agence du numérique. Mise en place par le décret du 3 février 2015, l'Agence du Numérique est une **structure nouvelle destinée à devenir un guichet unifié, flexible et réactif au soutien des initiatives de développement des infrastructures, des usages et des écosystèmes d'innovation dans le champ du numérique.** L'Agence jouera un rôle de coordination et d'aide à la concrétisation d'initiatives privées et publiques, tant en France qu'à l'international, au profit d'une croissance numérique profitable à tous les territoires et tous les citoyens. En particulier, l'Agence du numérique assure le pilotage des actions du **programme « French Tech »** pour l'émergence, le développement et la visibilité d'écosystèmes de startups, la **mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit** qui coordonne et soutient le déploiement d'infrastructures de fibre optique permettant d'apporter le très haut débit sur l'ensemble du territoire, et favorise la diffusion des outils numériques et le développement de leurs usages auprès des citoyens. A cette fin, l'Agence du numérique rassemble dans un service à compétence nationale rattaché au directeur général des entreprises au sein du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique les missions menées par la mission French Tech, la mission France Très Haut débit et par la Délégation aux usages de l'internet. Emmanuel Macron et Axelle Lemaire ont demandé à Antoine Darodes de définir une organisation et un fonctionnement permettant à l'Agence d'être pleinement **opérationnelle dès cet automne** autour des objectifs principaux suivants : mettre en place les actions nécessaires au développement de l'initiative French Tech dans les territoires et à l'international, notamment par les labellisations thématiques d'écosystèmes et la montée en puissance des outils de soutien à la French Tech (fonds pour les accélérateurs, Bourses, Ticket, etc.) ; obtenir l'engagement de

l'ensemble des départements dans des projets de réseaux à très haut débit ; accompagner la contractualisation systématique des engagements des opérateurs pour la couverture en très haut débit de la zone d'initiative privée ; mettre en place le guichet relatif à la couverture mobile ; définir les actions prioritaires en matière de soutien aux usages pour maximiser l'impact de l'Agence au regard de l'ensemble des dispositifs existants ; positionner clairement l'Agence et son offre de services au sein de l'Etat, en lien avec les collectivités territoriales, en coordination avec son Comité d'orientation, dont les membres seront prochainement nommés. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, Antoine Darodes a rejoint l'Autorité de la concurrence en 2004. Il a été nommé directeur à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en 2009. En novembre 2012, il est chargé par le Gouvernement de mettre en place et de piloter le Plan France Très Haut Débit au sein de la Mission Très Haut Débit qu'il dirigeait depuis.

AFFAIRES EUROPEENNES – COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE

Harlem Désir et son homologue allemand, M. Michael Roth, secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, ont pris l'initiative d'organiser les 6 et 7 juillet à Metz une conférence sur la coopération transfrontalière entre nos deux pays. Deux ans après la conférence de Sarrebruck de juillet 2013, la conférence de Metz permettra de rassembler de nombreux élus et acteurs de la société civile. Elle permettra d'adopter un nouvel agenda commun de coopération transfrontalière, qui portera sur tous les grands sujets touchant la vie quotidienne de nos concitoyens vivant dans les régions frontalières, en particulier la mobilité, la formation et l'emploi. **La coopération transfrontalière franco-allemande est exemplaire par la densité et la diversité des initiatives et constitue un véritable laboratoire de la construction européenne.**

COMORES

À l'occasion de la fête nationale et du quarantième anniversaire de l'indépendance des Comores, la France adresse ses félicitations aux autorités et au peuple comorien. La France et les Comores sont liées par une relation ancienne et dense. Voisines dans l'Océan indien, où la France compte plus d'un million de ressortissants, nos deux pays sont aussi liés par l'importante diaspora comorienne en France. Nous avons noué un partenariat étroit au sein de la Commission de l'Océan Indien. C'est dans ce cadre que le président de la République s'est rendu à Moroni en août 2014. La France souhaite poursuivre avec les Comores le dialogue en cours et travailler avec elle au succès de la COP21.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.